AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0013
FR0000036105-FS0002

5 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AFFINE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 5 janvier 2015, le concert formé par la société civile Orexim[1], la société par actions simplifiée Kartorex[2], les sociétés civiles immobilières Port Saint-Louis[3], Impériale[4] et Bardelu[5] a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société AFFINE et détenir 453 018 actions AFFINE représentant autant de droits de vote, soit 5,005% du capital et 3,63% des droits de vote de cette société[6], répartis comme suit :

	Actions	% actions	Droits de vote	% droits de vote
SCI Bardelu	315 120	3,48	315 120	2,53
SCI Impériale	66 582	0,74	66 582	0,53
SAS Kartorex	41 850	0,46	41 850	0,34
SCI Port Saint-Louis	28 133	0,31	28 133	0,23
SC Orexim	1 333	0,01	1 333	0,01
Total concert	**453 018**	**5,005**	**453 018**	**3,63**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AFFINE hors et sur le marché.

[1] Société civile sise Loncheray, 49220 La Jaille-Yvon et détenue à hauteur de 50% par M. Louis Ramé et à hauteur de 50% par M. Nicolas Ramé.
[2] Société par actions simplifiée sise rue des Gandonnières, 53940 Saint Berthevin et détenue à hauteur de 99% par M. Louis Ramé.
[3] Société civile immobilière sise 1 rue d'Oudjda, 13003 Marseille et détenue à hauteur de 25% par M. Louis Ramé et à hauteur de 25% par M. Nicolas Ramé.
[4] Société civile immobilière sise Loncheray, 49220 La Jaille-Yvon et détenue à hauteur de 51% par M. Louis Ramé.
[5] Société civile immobilière sise Loncheray, 49220 La Jaille-Yvon et détenue à hauteur de 50% par M. Louis Ramé et à hauteur de 50% par M. Nicolas Ramé.
[6] Sur la base d'un capital composé de 9 051 431 actions représentant 12 469 733 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.